



Saint-Claude, le 19 août 2024

Le Parc national accueille le 73^e Tour cycliste de la Guadeloupe

La 73^e édition du Tour cycliste international de la Guadeloupe se déroulera du 23 août au 1^{er} septembre 2024. Cet événement populaire provoque une forte affluence sur les bords de route comme sur les espaces naturels, les aires de pique-nique et les abords des rivières.

Cette année, le Parc national accueillera deux passages de la caravane au col des Mamelles, zone classée cœur de parc national, à l'occasion de la 6^e étape le jeudi 29 août. A cette occasion, la route des Mamelles sera fermée durant toute l'étape. Les agents du Parc national seront mobilisés pour sensibiliser le public à la réglementation en vigueur afin de préserver ce lieu d'exception.

Créé en 1989, le Parc national de la Guadeloupe est un territoire qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de l'archipel. A ce jour, le cœur terrestre du Parc national représente une zone de protection maximale de 21 000 hectares, dont 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre avec en outre le col des Mamelles sur la route de la Traversée. Cet espace historique est classé parce qu'il concentre les patrimoines naturel, culturel et paysager les plus remarquables et les mieux conservés du territoire. La réglementation qui encadre les activités humaines, professionnelles et de loisirs en cœur de parc national a pour but de préserver au mieux ces espaces ainsi que les espèces qu'ils abritent.

Conscients de l'enjeu entre usages et protection, le Parc national et le Comité cycliste de la Guadeloupe font de la sensibilisation à l'environnement un axe majeur de leur partenariat. Un arrêté du Parc national autorise 2 passages de la manifestation sportive sur la route des Mamelles, lors de la 6^e étape du jeudi 29 août. A ce titre, la réglementation en cœur de Parc national prévoit :

- l'interdiction de défricher de quelque nature que ce soit ;
- l'interdiction de ravitaillement de quelque nature que ce soit pour limiter l'apport de déchets dans la nature ;
- l'interdiction de distribuer des objets publicitaires ;
- l'interdiction d'affichage publicitaire ;
- l'interdiction de la vente à la roulotte ou activité commerciale de toute nature ;
- l'interdiction survol drone ;
- l'interdiction de l'usage d'une sonorisation ;
- l'interdiction d'usage d'un groupe électrogène ;
- la limitation de l'usage du klaxon et le respect strict du code de la route.

Le Comité cycliste s'est engagé à respecter cette réglementation et à nettoyer complètement les lieux après le passage de la caravane, y compris en prenant à sa charge les éventuels déchets abandonnés par le

Contact presse : Lynda OBYDOL
Tél : +590 590 41 55 50 Port.:+590 690 37 29 89
lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr

Parc national de la Guadeloupe
Montéran - 97120 Saint-Claude



public, les participants, les membres de l'organisation et les officiels.

Patrice Segretier, chargé de mission Sport et nature au Parc national, participera à la réunion de briefing des directeurs techniques des équipes afin de les sensibiliser à la réglementation en vigueur.

Le 29 août, les agents du Parc iront à la rencontre du public pour l'informer et lui rappeler les gestes simples à adopter afin de préserver le caractère exceptionnel de la route des Mamelles.

Vous êtes invités à suivre les équipes du Parc national le jeudi 29 août à partir de 9h sur le parking de la Maison de la forêt

Rappel des bonnes pratiques sur les espaces naturels

Un passage du tour cycliste international sur la route de la Traversée offre l'occasion aux nombreux supporters de découvrir les traces et sentiers forestiers des Mamelles ou de la rivière Quiock, tout comme les aires de pique-nique aménagées par le Parc national à Corossol, Bras David ou cascade aux Écrevisses.

Ces lieux de détente sont particulièrement appréciés de la population qui aime s'y retrouver pour partager des moments de convivialité, pratiquer des activités de détente, observer la nature ou se rafraîchir. Ces espaces présentent aussi une faune et une flore remarquables qui doivent être préservées pour les générations futures. Chaque année, le Parc national, l'ONF, le Conseil départemental et le Conservatoire du Littoral unissent leurs forces pour sensibiliser la population au respect des bonnes pratiques sur les aires de pique-nique.

Pour maintenir la qualité de ces espaces classés « cœur de parc national », il est important que chacun adopte des gestes simples :

- Ne jamais faire de feu au pied des arbres ni sur le sol car ils détériorent durablement les sols ; utiliser exclusivement les barbecues disponibles sur les aires de pique-nique ;
- Prévoir des sacs poubelles et ramasser tous ses déchets, même les biodégradables ; les déchets laissés sur site attirent les rongeurs vecteurs de maladie ;
- Ne jamais nourrir les mangoustes pour éviter leur prolifération ; ces espèces exotiques envahissantes menacent la biodiversité endémique ;
- Ne jamais couper les troncs ou les branches des arbres mais profiter de leur ombrage naturel sans leur porter atteinte ;
- Ne pas piétiner ni arracher la végétation basse qui contribue à la stabilisation du sol et à la limitation de l'érosion ; les raisiniers, catalpas et patates de bord de mer retiennent naturellement le sable et préservent la plage ;
- Profiter des carbets et respecter les équipements mis en place pour l'accueil du public ou pour la réhabilitation des végétaux, sans les dégrader ;
- Limiter l'utilisation des savons, détergents, shampooings qui portent atteinte à la biodiversité ;
- Observer les animaux sans les toucher, les nourrir, les déranger ni les tuer ;
- Ne pas sortir des sentiers balisés aménagés pour votre sécurité ; le piétinement détruit la biodiversité ;

Le rappel de ces mesures est un moyen pour les gestionnaires d'espaces naturels d'agir pour la préservation de nos patrimoines naturel, culturel et paysager.

La réglementation en cœur de Parc national est consultable [en ligne](#).

